



REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers :

- En exercice : 17
- Présents : 14
- Votants : 17

Date de convocation : 24/11/2023

L'an deux mil vingt-trois et le premier du mois de décembre, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Georges SUZAN, Maire.

Présents :

Georges SUZAN — Régine VERTAURE - Marcel DUPUY – Elodie BERNIER - Jacqueline BARBIER – Carmen UBEDA - Françoise DUBREUIL – Jérôme ALLART - Catherine CHAUSSY - Olivier DAUDENET - Martine PALAIS - Sylvain D'HUISSSEL – Dominique PLANFORET – Valentin CHATRE

Absents excusés :

David GALLAND (donne pouvoir à Carmen UBEDA) - Audrey FRADEL (donne pouvoir à Martine PALAIS) - Sylvain RAJOT (donne pouvoir à Jérôme ALLART)

Secrétaire de séance : Régine VERTAURE

Objet : salle d'animation – approbation du nouveau règlement et des nouveaux tarifs

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commission concernée s'est réunie afin d'étudier de nouveaux tarifs et un nouveau règlement pour la salle d'animation. En effet, les tarifs n'ont pas été modifiés depuis plusieurs années, et le règlement nécessite quelques modifications pour correspondre davantage aux demandes de locations actuelles.

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau règlement, ainsi que des nouveaux tarifs, qui prendraient effet au 1^{er} janvier 2024 pour tous les contrats signés à partir de cette date. Il explique également qu'un acompte sera encaissé et non remboursable en cas de désistement 15 jours avant la date de la location sauf cas de force majeure. Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur ces modifications.

Nouveaux tarifs :

Récapitulatif des montants:

Forfaits	Preneurs	Locations	Cautions
A	Particuliers, artisans et commerçants de la commune	240€	120€
B	Particuliers et associations extérieurs à la commune	450€	225€
C	Manifestations d'intérêts collectifs	Gratuite	
D	Associations pour réunions (A.G. Etc..)	Gratuite	

Tarifs des consommables

Gaz	m3/heure	0.84€
Electricité	KW/heure	0.50€

Tarif des options

Location cuisine avec ou sans vaisselle	100€
---	------

Tarif facturation d'heure de nettoyage

Reprise du nettoyage imparfait	L'heure	50.00€
--------------------------------	---------	--------

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent le nouveau règlement et les nouveaux tarifs de la salle d'animation tels que présentés par Monsieur le Maire.

A Bussières, le 1^{er} décembre 2023

La secrétaire de séance,

Régine VERTAURE



Le Maire,

Georges SUZAN




Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le ~~15~~ 15/12/2023

Monsieur le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.